YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 1998

DELIBERATION N° 98/03/319

OBJET: **APPEL D'OFFRES RESTREINT : LANCEMENT**
Programme de réfection de trottoirs.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Communes et notamment ses articles R 314 -1 et R 314 - 2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 298 bis à 300 bis,

VU l'avis des commissions travaux et finances,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs et de caniveaux pour certaines rues ne présentant plus toutes les garanties de sécurité.

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le programme de réfection des trottoirs relatif aux rues :

- Chevalier de la Barre ;
- La Fontaine ;
- Morin ;
- Henri Dunant ;
- Du Pont de la Noisette.

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres restreint en application des articles 298 bis à 300 bis du Code des Marchés Publics permettant de sélectionner les entreprises en fonction de leurs capacités professionnelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents y afférents.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

DIT que le nombre limite de candidats sera fixé à 8 (huit).

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Commune, exercice 1998, fonction 6, sous fonction 64, article 23123.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député - Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN.

- 8 AVR. 1998

Devenu exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 8.4.1998 et de la publication le 31.3.1998
Le Maire,